

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

Arrêté du 8 novembre 2019

modifiant l'arrêté du 30 octobre 2013 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein des cabinets du ministère chargé de l'égalité des territoires et du logement et du ministère chargé de l'écologie

NOR : TREK1932190A
(*Texte non paru au Journal officiel*)

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2013 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein des cabinets du ministère chargé de l'égalité des territoires et du logement et du ministère chargé de l'écologie,

ARRÊTE

Article 1

Sont supprimés de l'annexe de l'arrêté du 30 octobre 2013 susvisé les emplois désignés au tableau A de l'annexe du présent arrêté aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 2

Sont ajoutés à l'annexe de l'arrêté du 30 octobre 2013 susvisé les emplois désignés au tableau B de l'annexe du présent arrêté aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 3

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le, 8 novembre 2019

Pour le ministre d'État et par délégation
Le Sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse

signé

Nicolas NEIERTZ

Annexe de l'arrêté TREK1932190A du 8 novembre 2019

TABLEAU A

Suppression d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein des cabinets, aux dates d'effet indiquées pour chacun des emplois

Catégorie	Nbre d'emploi	Nbre de points attribués	Désignation de l'emploi	Date d'effet
A	1	50	Adjoint au chef du bureau des cabinets	12/02/2018
A	1	40	Chargé de mission auprès du chef de cabinet de la ministre de l'égalité du territoire et du logement	02/04/2014
B	1	20	Responsable du pôle déplacements et suivi budgétaire	01/09/2016
B	1	10	Responsable du pôle distinctions honorifiques	01/09/2014
C	1	10	Chef intendant	01/09/2019

Annexe de l'arrêté TREK1932190A du 8 novembre 2019

TABLEAU B

Création d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein des cabinets, aux dates d'effet indiquées pour chacun des emplois

Catégorie	Nbre d'emploi	Nbre de points attribués	Désignation de l'emploi	Date d'effet
A	1	30	Adjoint au chef du bureau des cabinets	13/02/2018
A	1	30	Adjointe au chef du bureau des cabinets	01/03/2019
B	1	30	Responsable du pôle déplacement et suivi budgétaire	01/01/2018